

# Communiqué de Presse

Paris, le 8 janvier 2008

CP/COM/AB/1/08



## Programme « IMAGE »

### Nouveaux moyens, nouvelles exigences pour des productions cinéma et télévision de qualité

Le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud (le Fonds), dispositif de financement multilatéral francophone, créé en 1988 et placé sous la responsabilité conjointe de **l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et du Conseil international des Radios et des Télévisions d'Expression française (CIRTEF)**, adapte ses méthodes aux exigences nées de l'évolution profonde et rapide du secteur afin de maintenir la qualité du service offert à la création cinématographique et audiovisuelle des pays du Sud.

En 2008, le Fonds sera doté de **2,2 millions d'euros** répartis à parts égales entre les projets cinéma et télévision.

Les critères de recevabilité des dossiers seront renforcés en mettant l'accent sur la qualité du projet présenté et sa viabilité. En effet, l'OIF souhaite faire du Fonds francophone de production audiovisuel du Sud, au-delà du guichet de financement qui reste utile, un outil d'accompagnement des productions pour leur promotion et leur diffusion afin que ces œuvres rejoignent le public le plus large.

La commission de sélection des dossiers sera désormais constituée de deux collèges séparés, cinéma et télévision, composés chacun de six professionnels du secteur, un ou deux représentants du secteur de la télévision siégeant dans le collège cinéma et réciproquement, ainsi qu'un représentant de l'OIF et du CIRTEF, membres permanents.

Les objectifs du Programme « Image » de l'OIF sont plus que jamais de :

- Favoriser l'accès des créations audiovisuelles du Sud aux circuits de diffusion, de distribution et d'exploitation ;
- Améliorer la qualité de la programmation des télévisions nationales du Sud, élever la part des programmes d'origine nationale ou régionale dans les grilles de programmes et renforcer leur rôle culturel ;
- Contribuer à la coopération audiovisuelle francophone par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques ;
- Mutualiser les moyens existant avec des partenaires engagés pour un meilleur suivi des projets retenus, parce que viables et réalisables.

Deux sessions de sélection seront dorénavant organisées chaque année. En 2008, elles auront lieu aux dates suivantes :

1<sup>ère</sup> session 2008 : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin  
Date limite de dépôt de dossiers le 31 janvier 2008  
2<sup>ème</sup> session 2008 : 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre  
Date limite de dépôt de dossiers le 31 juillet 2008

|  |  |
|--|--|
| <b>Paul-Charlemagne COFFIE</b> , Responsable de projets de coopération, chargé du secteur Télévision | <b>Souad HOUSSEIN</b> , Responsable de projets de coopération, chargée du secteur Cinéma |
|--|--|

L'OIF compte 55 États et gouvernements membres et 13 pays observateurs. [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

---

#### CONTACTS PRESSE

**Anissa Barrak**, chef du service de communication, [anissa.barrak@francophonie.org](mailto:anissa.barrak@francophonie.org)

**Nathalie Heneman**, attachée de presse – Tél. : 33 (0)1 44 37 32 52, [nathalie.heneman@francophonie.org](mailto:nathalie.heneman@francophonie.org)